



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 2 février 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Avenant 1 – Marché 2025-020DRT – Opération de nettoyage et de protection de la parcelle B540 (Olmeta di Tuda) – Lot n°1 : Collecte, nettoyage et évacuation des déchets**

**L'an Deux Mille vingt-six, le 2 février à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

**ABSENTS :**

Emmanuelle de GENTILI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Avenant 1 – Marché 2025-020DRT – Opération de nettoyage et de protection de la parcelle B540 (Olmata di Tuda) – Lot n°1 : Collecte, nettoyage et évacuation des déchets**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu le marché 2025-020DRT - Opération de nettoyage et de protection de la parcelle B540 (Olmata di Tuda) dont le lot n°1 a été notifié à l'EURL DELLAPINA SERVICES le 29/09/2025 ;

Considérant la réalisation de prestations supplémentaires rendues nécessaires à l'exécution du contrat initial, à la suite de circonstances imprévues, et conformément aux dispositions du 2° de l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

Le projet d'avenant, ci annexé, relatif au lot n°1 du marché 2025-020DRT « Opération de nettoyage et de protection de la parcelle B540 (Olmata di Tuda) » ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant correspondant ;

**DIT**

Que les crédits correspondants sont disponibles au budget principal, chapitre 011.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

*POZZO DI BORGO*  
**LOUIS POZZO DI BORGO**